



THÈME : DROITS DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Critère 2.2.7 - Impératif

L'ESSMS garantit la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée 

Décryptage des attendus

- Une politique RGPD est mise en place
- Des outils et procédures de protections des données sont mis en place (accès nominatif et sécurisé au dossier, bureaux fermés à clé, charte de confidentialité des données...)
- Des protocoles et supports de sensibilisation existent
- Des formations sont réalisées à ce sujet 

Éléments d'évaluation

- L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations relatives à la personne accompagnée.
- L'ESSMS met à disposition des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.
- L'ESSMS forme/sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données

Focus sur les éléments de preuves

- Politique RGPD et démarche de protection des données décrites dans le projet d'établissement et le règlement intérieur
- Plan de formation incluant sensibilisations à ce sujet
- Modalités d'accès aux données connues de tous
- Référent RGPD identifié et mobilisé